

LE PAYS DE TULLE

BILAN D'ACTIVITE 2014

Périmètre et fonctionnement du Pays de Tulle en 2014

D'un point de vue institutionnel, le Syndicat mixte du Pays de Tulle a récemment évolué puisqu'initialement composé de 4 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), il comprend désormais la Communauté de communes du Pays d'Uzerche depuis décembre 2014 (liée par conventionnement au syndicat mixte du Pays de Tulle).

Le « Pays de Tulle » ainsi recomposé est un espace de projets regroupant :

- **5 EPCI et 72 communes :**
 - La **Communauté d'agglomération de Tulle, Tulle aggro** avec ses 41 757 habitants répartis sur 37 communes ;
 - La **Communauté de communes Vézère-Monédières** avec ses 4 872 habitants répartis sur 12 communes ;
 - La **Communauté de communes du Doustre et du Plateau des Etangs** avec ses 1 289 habitants répartis sur 7 communes ;
 - La **Communauté de communes des Monédières** avec ses 926 habitants répartis sur 4 communes ;
 - La **Communauté de communes du Pays d'Uzerche** avec ses 9 825 habitants répartis sur 12 communes.
- **2** unités urbaines ;
- **58 669** habitants et **27 047** ménages (*données Insee 2011 entrées en vigueur 01/01/2014*) ;
- Etendu sur **1 572.5 km²**.

Fonctionnement général du syndicat mixte en 2014

Instances de décision/consultation

Le Syndicat Mixte du Pays de Tulle fonctionne grâce à plusieurs instances de décision et/ou de consultation :

- **Comité Syndical** : Organe décisionnaire regroupant 18 membres délégués représentants des EPCI (9 pour Tulle aggro, 5 pour la Communauté de Communes Vézère-Monédières, 2 pour la Communauté de Communes du Doustre et 2 pour la Communauté de Communes des Monédières). La Communauté de Communes du Pays d'Uzerche n'est pas membre de cet organe puisque le partenariat avec le Pays de Tulle se formalise à travers la signature d'une convention de partenariat.
- **Bureau** : Organe exécutif- 6 membres.
- **Comité unique de concertation** : 25 membres titulaires dont 12 élus issus Comité Syndical (y compris la Communauté de communes du Pays d'Uzerche) et 13 personnes issues de la société civile + les partenaires financiers.

- **Conseil de Développement** : Organe consultatif collégial - association Loi 1901– 45 membres - un collège « professionnels », un collège « associations », un collège « habitants » et un
- collège « élus ». Le Conseil de développement est un lieu d'information et de réflexion, force de proposition visant à promouvoir un développement du Pays de Tulle.

En sommeil depuis plusieurs années, il est prévu que cette instance soit réactivée prochainement.

Séances du Comité syndical et délibérations

Le comité syndical du Pays de Tulle s'est réuni 7 fois en 2014 et a adopté 23 délibérations

✓ **12 mai 2014 à Tulle**

- Election du président et des membres du bureau
- Compte administratif 2013
- Compte de gestion 2013
- Budget 2014 (délibération)
- Pole local d'accueil : séminaire de formation Explor' Actif 2014
- Renouvellement adhésion à ETD (entreprises, territoires et développement) pour 2014
- Renouvellement adhésion à l'association nationale des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des pays (anpp) pour 2014

✓ **25 juin 2014 au Lonzac**

✓ **22 juillet 2014 à Saint Augustin**

- Délibération modificative du budget primitif
- Octroi d'indemnités de fonction au Président du SM Pays de Tulle
- LEADER 2014-2020: question du portage et du soutien préparatoire à la candidature
- Actions Economiques Territorialisées : candidature à l'expérimentation régionale pour un Atelier permanent à la création
- Participation du Syndicat Mixte du Pays de Tulle au Salon Virtuel à l'installation

✓ **09 septembre 2014 à Saint Pardoux la Croisille**

- Approbation de la stratégie de développement 2014-2020 pour le Pays de Tulle
- Composition du futur comité syndical et du comité unique de concertation en cas d'intégration de la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche
- Validation de la priorité ciblée et du champ d'intervention du programme d'actions Leader 2015-2020
- Atelier Permanent à la création d'activité – candidature de la commune de Saint Clément

✓ **21 octobre 2014 à Tulle**

- Conditions de l'intégration de la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche
- Validation du contrat de cohésion territoriale 2015-2017 pour le Pays de Tulle

✓ **20 novembre 2014 au Lonzac**

- Mise en œuvre du dispositif « Actions économiques territorialisées » à l'échelle du territoire du Pays de Tulle
- Validation des besoins en ingénierie généraliste 2015-2020 - Pays de Tulle
- Validation de la composition définitive du futur Comité Unique de Concertation

- o Approbation de la convention cadre nationale relative à la dématérialisation des documents de la chaîne comptable et financière des collectivités, établissements locaux et établissements publics de santé
- o Candidature du Pays de Tulle à l'appel à manifestation d'intérêt national « Territoires à Energie Positive et pour la Croissance Verte » (TEPCV)

✓ **10 décembre 2014 à Chamboulive**

Ingénierie dédiée à l'animation du Pays sur 2014 : 1.5 ETP

- o 1 Chef de projet pays à mi-temps et mis à disposition par la CA Tulle agglo
- o 1 Animatrice PLA à temps plein mis à disposition par la CA Tulle agglo

Budget 2014

- 137 900 € de dépenses sur 2014 (PLA, DCT, Valorisation du bâti, fonctionnement) dont 13 600 € à la charge des EPCI membres.
- Animation du Pays financée à 50% (chef de projet) et 80% (animatrice PLA) par la Région Limousin sur 2014.

Pôle local d'accueil

Missions :

Le PLA accompagne et prospecte des porteurs de projet créateurs d'activités. Il favorise leur installation sur le territoire.

Temps forts :

Explor' Actif juillet 2014 :

Une opération phare organisée sur 3 jours à l'intention candidats à l'installation qui viennent s'immerger pour travailler leurs projets de création d'entreprise sur le territoire.

Ils rencontrent élus et professionnels de la création d'entreprise se créent un premier réseau localement.



Cette année 12 porteurs de projets ont participé à ce séminaire commun Pays de Tulle/Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive et CC de Lubersac-Auvézère et Pays de Pompadour et thématisé autour des métiers valorisant les ressources locales. Depuis 2010, ce séminaire annuel a permis et favorisé la concrétisation de 30 projets de création ou reprise d'entreprises, tous domaines confondus (agriculture, tourisme, artisanat, commerce), en Corrèze, dont 15 sur le territoire du Pays de Tulle.

Magazine Esprit Village : le Pays de Tulle à l'honneur via un portrait de territoire lui étant dédié.

Chiffres clé :

46 porteurs de projets extérieurs à la région Limousin.

38 % de taux d'installation

13 projets de création/ reprise d'activités accompagnés et concrétisés.

Budget :

Les actions et l'animation sont financées à 80 % par l'État, la Région et l'Europe.

Animation : 37 511 €

Explor' Actif : 7 762 €



Actions :

Recensement et affichage de l'offre d'installation :

➤ L'accompagnement de **2 communes** dans la réalisation de projets commerciaux et/ou artisanaux. L'accompagnement du PLA a porté notamment sur la mobilisation des partenaires techniques et financiers, la diffusion des offres, les contacts avec les candidats à la reprise et la mise en relation, la participation à la sélection, l'accompagnement des repreneurs.

➤ La sélection des offres de reprises, en partenariat avec les chambres consulaires, pour une diffusion sur le site régional Open Limousin. 3 offres ont fait l'objet d'une publication sur open Limousin :

- 2 propriétés agricoles sur le cantin de Naves
- Hôtel restaurant à Chamberet.

Appui à l'installation des porteurs de projets :

Information, suivi et accompagnement auprès de 4

Un taux d'installation de 38 %, soit 13 projets accom,



L'année 2014 est marquée par la définition du nouveau projet de territoire pour le Pays de Tulle.

Le Syndicat Mixte a souhaité réaliser en interne l'élaboration du diagnostic et la définition de la stratégie locale.

La définition du projet de territoire à travers l'élaboration d'un diagnostic participatif

Différentes étapes ont guidé la définition du projet de territoire depuis la constitution de la nouvelle équipe composant le comité syndical :

Phase 1 : constitution de la nouvelle équipe avec la désignation des 19 membres du comité syndical et élections du président et du bureau le 12 mai 2014

Phase 2 : réalisation d'un diagnostic en interne (utilisation de données Insee, Direction Départementale des Territoires - DDT, études diverses...) et en concertation avec les partenaires

Phase 3 : concertation avec les EPCI (formant le Pays de Tulle à cette date) lors de la 1^{ère} quinzaine de juin 2014



- **Communauté de communes Doustre et Plateau des Etangs** : Jeudi 05 juin à Champagnac-la-Prune

- **Communauté de communes Vézère Monédières** : Mardi 10 juin à Treignac

- **Communauté de communes des Monédières** : Mercredi 11 juin à St Augustin

- **Tulle Agglo** : Samedi 14 juin à St Clément

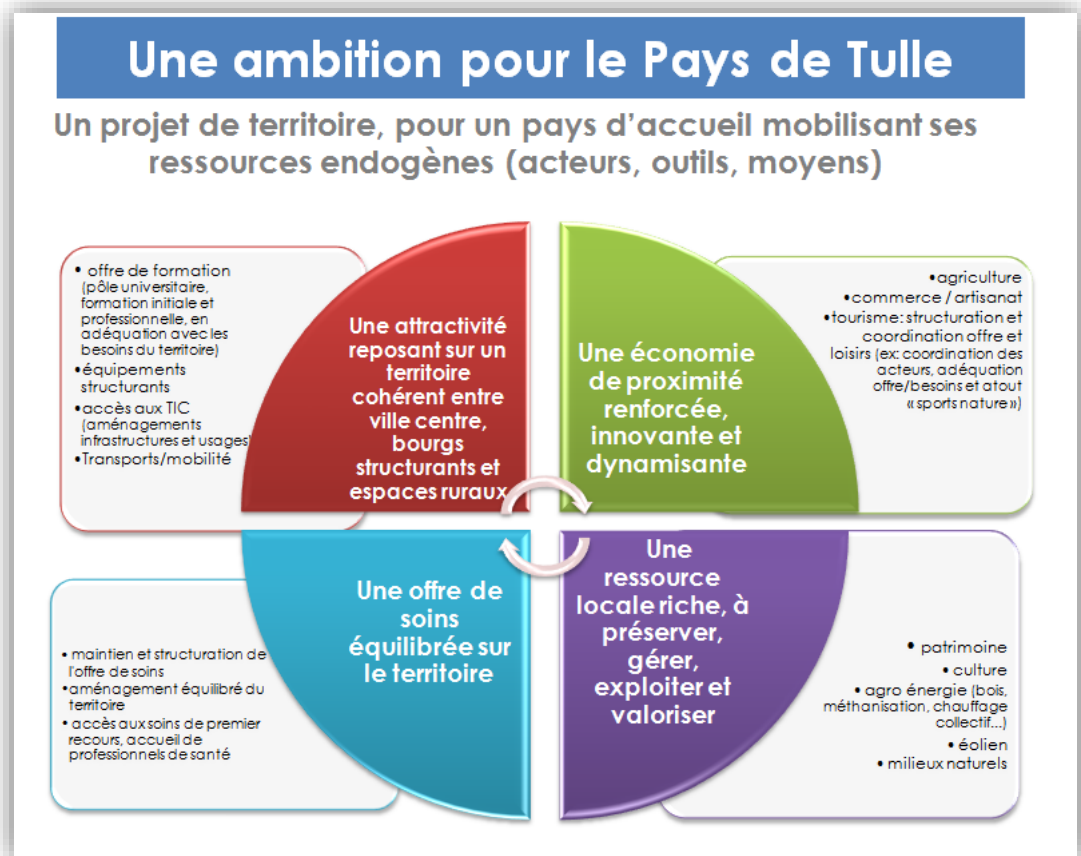
➔ Les enjeux repérés et partagés ont été les suivants :

- **Créer les conditions de l'attractivité du territoire par :**
 - Le maintien et le développement des activités artisanales et commerciales
 - Le développement de l'offre touristique et sa structuration/coordination à l'échelle du Pays
 - Son potentiel autour de l'agriculture et de la forêt (bois)
 - Son innovation autour de l'énergie renouvelable
 - Une offre de formation adaptée et innovante

- **Assurer une accessibilité aux TIC**
 - Permettre une couverture pour tous en HD
 - Développer les usages liés au TIC
- **Favoriser une offre de soins équilibrée sur le territoire**
 - Maintenir et structurer l'offre de soin
 - Assurer un aménagement équilibré du territoire

Phase 4 : partage et validation des enjeux lors du comité syndical 25 juin 2014

De l'ensemble de ces travaux, il en est ressorti une ambition pour le Pays de Tulle :



Phase 5 : approfondissement et validation des orientations stratégiques pour 2015-2020 lors du comité syndical du 22 juillet 2014

Phase 6 : validation de la stratégie Pays de Tulle pour 2015-2020 et de la priorité ciblée Leader en comité syndical du 09 septembre 2014

Phase 7 : organisation d'un après-midi sous forme de séminaire pour présenter la stratégie Pays de Tulle 2014-2020 et la priorité ciblée Leader aux acteurs/partenaires du territoire identifiés et potentiellement porteurs d'idées et de projets afin d'enclencher sur la phase opérationnelle et la déclinaison en programmes d'actions (notamment Leader et les Actions Economiques Territorialisées - AET). Ce temps d'échanges, constituant le point de démarrage de la démarche Leader, s'est déroulé le vendredi 19 septembre 2014. Une centaine d'acteurs étaient présents.

→ De ce travail, sont ressortis trois orientations méthodologiques à mettre en œuvre pour mener à bien le projet de territoire 2015-2020 :

- **Un cadre général** : l'attractivité du territoire
- **Une volonté** : la recherche d'innovation et de transversalité
- **Une méthode** : une meilleure mobilisation des partenaires et une gouvernance repensée

Phase 8 : organisation de réunions de 7 groupes de travail thématiques (agriculture, artisanat-commerce-services-ESS, culture-patrimoine, énergie-milieus naturels-forêt, santé, TIC, Tourisme-sports nature) pour approfondir la stratégie 2014-2020 et alimenter la future programmation LEADER et le dispositif AET → octobre-novembre 2014

L'année 2015 sera essentiellement consacrée à :

- ✓ Programme Leader :
 - Dépôt de la candidature Leader par le SM Pays de Tulle, structure juridique porteuse du futur programme 2015-2020
 - Animation du programme LEADER : émergence des projets, construction, accompagnement, préparation des dossiers pour le CUC...
 - Echanges avec la Région sur la candidature Leader : ligne de partage, grille d'analyse...
 - Gestion : clôture dossiers LEADER 2007-2013, démarrage LEADER 2015-2020.
- ✓ Actions économiques territorialisées :
 - Accompagnement des projets collectifs AET : sur l'émergence (atelier permanent à la création, étude de faisabilité), sur le développement des projets, préparation des dossiers pour le CUC
 - Accompagnements des projets individuels : guichet unique dossier entreprise AET
- ✓ Mise en œuvre des programmes : élaboration des partenariats (ex : étude éco, diagnostic énergétique)
- ✓ Réponse à l'appel à projets Territoire à énergie positive
- ✓ Lancement du diagnostic foncier
- ✓ Point d'étape Santé
- ✓ Réunion d'information numérique - Dorsal et EPCI : 1 / CC
- ✓ Point annuel Contrat Mixte d'Agglo
- ✓ Animation des groupes de travail :
 - Groupe de Travail économie de proximité
 - Groupe de Travail Itinérance touristique culturelle patrimoniale
 - Groupe de Travail territoire à énergie positive
- ✓ Réunions du Comité Unique de Concertation
- ✓ Réunions du Comité Syndical
- ✓ Administration : Organisation des CUC et CS, préparation Budget, lien avec partenaires et EPCI, suivi du CMA, suivi des subventions, bilan des travaux annuels